

Guide pratique



« J’emménage dans une commune Asse et Boiron »

« Nous attendons un enfant »

« Mon enfant va commencer l’école »

SOMMAIRE

L'HISTORIQUE DE L'AEE	3
LES 2 CRECHES	4-5
LES UNITES D'ACCUEIL POUR ECOLIERS – UAPE	6
LES DEVOIRS SURVEILLES – DS	7
LES ACCUEILS EN MILIEU FAMILIAL – AMF	8-9
LES ACCUEILS VACANCES	10
COMMENT S'INSCRIRE VIA LE PORTAIL PARENTS	11
LE RESTAURANT SCOLAIRE	12
LES TRANSPORTS SCOLAIRES	13
L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE ELISABETH DE PORTES – ESEP	14
LA POLITIQUE DE SUBVENTIONNEMENT	15
LES REGLEMENTS & TARIFS – AUTRES QUESTIONS	16
LE JARDIN D'ENFANTS	17
L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES – APE	18

LEXIQUE

AEE	Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron
AMF	Accueil en Milieu Familial
APE	Association des Parents d'Elèves
DS	Devoirs Surveillés
ESEP	Etablissement Scolaire Elisabeth de Portes
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
LEO	Loi sur l'Enseignement Obligatoire
UAPE	Unité d'Accueil pour Ecoliers

L'HISTORIQUE DE L'AEE

Quelles sont les communes membres et fondatrices de l'AEE ?

Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex.

Depuis quand existe notre Association ?

Juin 2008.

Avant 2008, les 9 communes, dont les enfants fréquentaient l'une des écoles de l'ESEP, s'étaient organisées pour la partie communale, avec un Conseil Exécutif et une Commission Scolaire.

Dès l'adoption de la nouvelle Constitution Vaudoise, cette gestion n'a plus été reconnue. Les communes ont décidé de créer une Association Intercommunale, l'AEE.

Ses buts ?

- **Scolaire**
- **Optionnel** – Le Réseau Asse et Boiron gère les accueils pré et parascolaires ainsi que le restaurant scolaire, les Devoirs Surveillés et les Accueils Vacances.

L'AEE est organisée comme une commune :

- Le **Conseil Intercommunal** (CI) constitue l'organe législatif.
Il se réunit au minimum deux fois par année (budgets et comptes).
- Le **Comité de Direction** (CoDir) constitue l'organe exécutif.
- La **Commission de Gestion** (CG) constitue l'organe de contrôle financier.

LES CRECHES

La Galiote

Crèche
Réseau Asse et Boiron

Les Papillons

Crèche
Réseau Asse et Boiron

La Galiote

La crèche La Galiote est située à Eysins.

Sa capacité d'accueil est de 24 enfants répartis sur 2 groupes, soit 10 bébés/trotteurs et 14 trotteurs/grands.

L'accueil dans ces 2 groupes est multi-âges.

Contact Grand-Rue 16 – 1262 Eysins
022 361 11 48 de 9h à 12h excepté le mercredi
creches@asse-boiron.ch – www.asse-boiron.ch

Les Papillons

La crèche Les Papillons est située à Crassier.

Sa capacité d'accueil est de 44 enfants répartis sur 3 groupes, soit 10 bébés, 14 trotteurs et 20 grands.

Contact Route de l'Ancienne Scierie 12 – 1263 Crassier
022 361 11 48 de 9h à 12h excepté le mercredi
creches@asse-boiron.ch – www.asse-boiron.ch

Vous voulez inscrire votre enfant dans l'une des deux crèches ?

Veillez remplir une demande d'inscription en liste d'attente via le Portail Parents du Réseau Asse et Boiron dont le lien se trouve sur notre site internet.

Quel module choisir ?

	<u>Dès</u>		<u>Jusqu'à</u>
Journée	*7h ou 7h30/9h	à	16h30/18h25
Matin/repas	*7h ou 7h30/9h	à	11h45/12h
Matin/repas/sieste	*7h ou 7h30/9h	à	14h/14h15
Après-midi	14h/14h15	à	16h30/18h25

** seule la crèche Les Papillons ouvre à 7h*

Options pédagogiques ?

Nos équipes éducatives de La Galiote et des Papillons sont formées au **langage des signes** et l'utilisent au quotidien spécialement chez les plus petits pour leur offrir un mode de communication plus adapté à leurs compétences.

La crèche Les Papillons est labellisée « **Youp'là bouge** », programme de santé publique qui encourage le mouvement.



Contact Route de l'Ancienne Scierie 12 – 1263 Crassier
022 361 11 48 de 9h à 12h excepté le mercredi
creches@asse-boiron.ch – www.asse-boiron.ch

LES UNITES D'ACCUEIL POUR ECOLIERS



Unité d'accueil pour écoliers
Réseau Asse et Boiron

Pour qui ?

Nos UAPE accueillent les enfants de 4 à 12 ans (1P à 8P) scolarisés à l'ESEP, comprenant 4 écoles dans les différents villages et 1 collège.

Les structures de La Rippe, Eysins, Chésereux et Gingins accueillent les enfants de la 1P à la 6P et sont ouvertes de 7h à 8h15 (du lundi au vendredi) et de 11h30 à 18h30 (le lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Les accueils du **mercredi** se font dans deux structures :

La Rippe pour les enfants inscrits à La Boîte à Malices et aux P'tits Lézards
Eysins pour les enfants inscrits aux Z'Eysinous et au Tournicotty.

Les 7 et 8P sont accueillis au Repère le lundi, mardi, jeudi et vendredi dès la fin de leurs cours, soit dès 14h45 ou 15h45 jusqu'à 18h30.

Les UAPE sont fermées pendant les vacances scolaires.

Comment s'inscrire ?

Avant chaque rentrée scolaire, généralement avant les vacances de Pâques, l'AEE organise une soirée d'informations pour les UAPE destinées aux enfants de 1 à 7P.

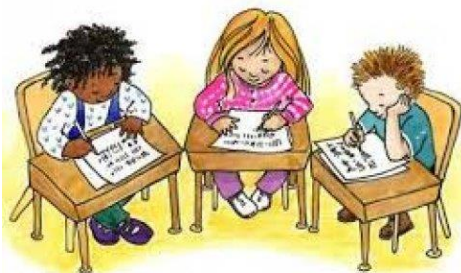
Les parents reçoivent une lettre d'information à ce sujet en mars, par courrier, dans la mesure où l'enfant est inscrit à l'ESEP.

Dès le 1^{er} avril, vous pouvez inscrire votre enfant en liste d'attente sur le Portail Parents du Réseau Asse et Boiron dont le lien se trouve sur notre site internet.

Attention : délai au **30 avril** pour les **1 à 6P**
délai au **31 mai** pour les **7 et 8P**.

Contact Route de l'Ancienne Scierie 12 – 1263 Crassier
022 369 11 80 de 9h à 12h
reseau@asse-boiron.ch – www.asse-boiron.ch

LES DEVOIRS SURVEILLÉS



Afin d'être en conformité avec la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO), notre Association organise des « Devoirs Surveillés ».

Pour qui ?

Ils s'adressent aux élèves de 3P à 8P. Les Devoirs Surveillés ne sont pas un cours d'appui individualisé. Seuls les devoirs scolaires sont effectués par l'enfant et ce, de manière autonome.

Selon le nombre d'enfants et la diversité des devoirs, il n'est pas toujours possible au personnel d'encadrement de répondre à toutes les demandes ni d'assurer que les enfants n'aient plus de devoirs à faire à domicile. La personne encadrante n'est pas tenue de corriger les devoirs ; nous y mettons plus une notion d'accompagnement.

Les parents sont responsables des devoirs de leur enfant et sont tenus de contrôler chaque jour le travail effectué. Toute communication au sujet des devoirs se fait uniquement avec l'enseignant.

La durée est d'environ 55 minutes, directement sur le site de l'école de l'élève.

Les devoirs surveillés commencent une semaine après le début de l'année scolaire en août et se terminent une semaine avant la fin de l'année scolaire en juin.

Comment s'inscrire ?

Le procédé d'inscription est le même que pour les UAPE.

Contact Route de l'Ancienne Scierie 12 – 1263 Crassier
022 369 11 80 de 9h à 12h
reseau@asse-boiron.ch – www.asse-boiron.ch

LES ACCUEILS EN MILIEU FAMILIAL



L'Accueillant·e en Milieu Familial (AMF) prend en charge des enfants à son domicile durant la journée.

Il ou elle est agréé·e par la Ville de Nyon et a obtenu une autorisation lui définissant le nombre exact d'enfants qu'il ou elle peut accueillir à la suite d'une enquête socio-éducative effectuée à son domicile. L'autorisation est délivrée pour autant que les mesures nécessaires à la sécurité des enfants aient été prises.

La Commune de Nyon assure la surveillance et le suivi des accueillant·e-s par l'intermédiaire de la structure de coordination de l'accueil familial.

L'accueil familial compte une dizaine d'accueillant·e-s. Le Réseau recherche activement des nouvelles accueillantes. Si vous souhaitez vous lancer, vous trouverez ci-après des informations utiles.

Pour qui ?

Tout enfant entre 4 mois et 10 ans (fin de la 6P) peut être placé chez un·e accueillant·e. Le taux de fréquentation est déterminé en fonction du taux d'activité professionnel du parent ayant le plus petit pourcentage.

Les accueillant·e-s travaillent toute l'année à l'exception des week-ends et des jours fériés officiels de la Commune de Nyon.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font directement auprès du Réseau de Nyon, dont vous trouverez les coordonnées en page 8.

Et si vous repreniez une activité professionnelle à la maison ?

En devenant accueillant-e de jour, vous participez activement à la vie et au développement des enfants que vous accueillez. Cette nouvelle activité rémunérée vous offre la flexibilité et l'autonomie qui vous permettent d'exercer un emploi depuis chez vous !



Devenez accueillant-e de jour sur
www.afj.faje-vd.ch

L'accueil familial de jour forme, encadre et emploie des accueillant-e-s pour enfants de 0 à 12 ans, pour garantir leur sécurité et leur confort.

Projet soutenu par la FAJE, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants.



Contact Rue des Marchandises 17 – 1260 Nyon
022 316 40 60
reseau-enfance@nyon.ch – www.nyon.ch

LES ACCUEILS VACANCES



Pour qui ?

Ils s'adressent aux élèves de 1P à 6P, soit de 4 à 10 ans.

Les Accueils Vacances sont organisés durant six semaines de vacances scolaires, soit une semaine à Pâques, trois semaines en été et deux semaines en automne. Ils permettent aux enfants de participer à des activités créatives et sportives, en plein air ou en atelier.

Les horaires sont de 8h à 17h30.

Les inscriptions ne sont possibles que pour la semaine complète uniquement.

Les repas et les goûters, labellisés « Fait Maison » sont inclus et fournis par Eldora.

Comment s'inscrire ?

Vous pouvez inscrire votre enfant en liste d'attente sur le Portail Parents du Réseau Asse et Boiron - onglet « inscription aux vacances » - dont le lien se trouve sur notre site internet.

Contact Route de l'Ancienne Scierie 12 – 1263 Crassier
022 369 11 80 de 9h à 12h
reseau@asse-boiron.ch – www.asse-boiron.ch

COMMENT S'INSCRIRE VIA LE PORTAIL PARENTS

Délai d'inscription pour les UAPE

=> via le Portail Parents du Réseau Asse et Boiron uniquement (site internet)

- **30 avril** pour les 1 à 6 P
- **31 mai** pour les 7-8P
- **Si vous êtes déjà inscrits** auprès de notre Réseau :
 - ⇒ L'inscription de votre/vos enfant-s doit être renouvelée, chaque année, directement sur le Portail Parents. Il est primordial de créer une nouvelle demande en liste d'attente pour la prochaine année scolaire.
- **Si vous avez déjà été inscrits dans le passé** auprès de notre Réseau (enfant-s ayant déjà fréquenté une structure d'accueil mais plus actuellement) :
 - ⇒ Adresser un courriel à : reseau@asse-boiron.ch. Nous vous ferons parvenir un code d'activation.
- **Si vous n'êtes pas encore inscrits** auprès de notre Réseau :
 - ⇒ Se rendre sur notre site internet : www.asse-boiron.ch, se connecter au Portail Parents et créer un compte.

Horaires d'accueils en UAPE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00 - 8h15	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P
8h15 - 11h30	---	---	1P	---	---
11h30 - 13h30	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P
13h30 - 15h00	1P	2P	1P à 6P	1P	1P
15h00 - 18h30	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR L'INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE (Crèche ou UAPE)

- Une **photo d'identité récente** de l'enfant (**pour les UAPE uniquement**)
- **Salariés** : attestation de travail actualisée pour chaque parent, signée par l'employeur, avec mention du taux d'activité et des jours et horaires de travail (formulaire disponible sur notre site internet).
- **Indépendants** : attestation d'affiliation AVS et attestation de travail avec horaires et taux
- **En recherche d'emploi** : attestation d'inscription à l'ORP signée (Office Régional de Placement).
- **En formation** : attestation originale actualisée et signée de l'école comprenant les horaires de cours.
- **Nouveaux résidents** : une attestation d'établissement émise par la commune de domicile.
- **Convention stipulant l'autorité parentale** des parents non-mariés, séparés ou divorcés.
- **Certificat médical récent** en cas de maladie ou allergie-s nécessitant un protocole médical.



- Si tous les documents demandés ne sont pas transmis, l'inscription ne peut être validée.
- L'inscription dans notre Réseau n'est pas une inscription à l'école.
- Pour les enfants placés précédemment en AMF et souhaitant s'inscrire en UAPE ou en crèche, veuillez utiliser exclusivement le Portail Parents du Réseau Asse et Boiron.

Contact Route de l'Ancienne Scierie 12 – 1263 Crassier
022 369 11 80 de 9h à 12h
reseau@asse-boiron.ch – www.asse-boiron.ch

LE RESTAURANT SCOLAIRE



Le restaurant scolaire se situe sur le site du collège Borex-Crassier.
Il est ouvert de 7h30 à 15h.

Pour qui ?

Les repas sont élaborés pour toutes les structures préscolaires (crèches) et parascolaires (UAPE) de l'AEE ainsi que pour les élèves et enseignants de 7 à 11^e Harmos qui se rendent au restaurant scolaire.

Comment fonctionne le Bo'Resto ?

Il est destiné aux élèves de 7 à 11^e Harmos. Pour payer leurs consommations, les élèves ainsi que les enseignants utilisent un code QR qui peut être directement téléchargé depuis le site du Bo'Resto.

Les repas sont labellisés « Fait Maison », c'est-à-dire des plats cuisinés entièrement sur place à partir de produits bruts. Ils sont équilibrés et adaptés aux besoins des enfants.

Un menu végétarien est proposé chaque jour, un menu viande trois fois par semaine et un menu poisson une fois par semaine. Les fruits et les légumes viennent de la région, dans la mesure du possible.



Contact Rue de la Tour 55 – 1263 Crassier
021 805 57 54
boresto@eldora.ch – www.boresto.eldora.ch

LES TRANSPORTS SCOLAIRES



Pour qui ?

Pour tous les élèves des 9 villages du Réseau Asse et Boiron qui sont enclassés à l'Établissement Scolaire Elisabeth de Portes, un transport en bus est organisé au départ de chaque village.

Ces transports sont assurés par des entreprises privées qui garantissent une place assise à chaque enfant.

Les horaires ainsi que le règlement des transports scolaires sont disponibles sur notre site internet ainsi que sur celui de l'ESEP.

Contact Route de l'Ancienne Scierie 12 – 1263 Crassier
022 369 13 63 de 9h à 12h
aee@asse-boiron.ch – www.asse-boiron.ch

L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE ELISABETH DE PORTES



Pour qui ?

C'est l'établissement scolaire des 9 communes Asse et Boiron donc pour tous les enfants y résidant. L'ESEP étant une école publique, il n'y a pas de limitation dans les inscriptions. L'enfant peut être enclassé dans toutes les écoles de l'ESEP **quel que soit son lieu d'habitation.**

L'ESEP est composé de 4 bâtiments primaires pour les 1 à 6P à Chésorex, Eysins, Gingins et La Rippe et 1 bâtiment situé à Borex-Crassier accueillant les 7 et 8P ainsi que les 9 à 11S.

Vous trouverez toutes les informations concernant l'ESEP sur son site internet www.esep.eduvd.ch.

L'AEE est l'autorité intercommunale de référence pour l'ESEP, pour la partie communale définie par la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire).

Votre enfant doit commencer l'école en août ou intégrer une classe en cours d'année ? Comment procéder ?

Il faut inscrire votre enfant directement auprès de l'ESEP.

Il vous suffit d'appeler le secrétariat de l'école.

Contact Rue de la Tour 55 – 1263 Crassier
022 557 58 80
eps.elisabeth@vd.ch – www.esep.eduvd.ch

LA POLITIQUE DE SUBVENTIONNEMENT

Qui a droit à un subventionnement ?

Tout parent ayant sa résidence principale et fiscale dans une des 9 communes membres du Réseau Asse et Boiron peut bénéficier d'un subventionnement pour son enfant fréquentant un accueil de jour reconnu par la Fondation d'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) pour autant que le revenu déterminant n'excède pas un seuil maximum décidé par l'AEE.

Il n'y a pas d'effet rétroactif.

Le subventionnement prend effet dès réception du dossier complet.

Qui a droit à un rabais fratrie ?

Un rabais fratrie est accordé automatiquement sur l'abonnement de chaque enfant de la même famille fréquentant un accueil de jour reconnu par la FAJE.

Comment procéder pour la demande de subvention ?

Lorsque le contrat est établi avec l'une de nos structures, vous pouvez nous transmettre votre demande de subvention **par courrier ou par courriel** à : subventions@asse-boiron.ch accompagnée de tous les documents requis.

Toutes les modalités pour l'octroi d'une subvention sont détaillées dans notre document « politique prioritaire, tarifaire et de subventionnement », disponible sur notre site internet.

Contact Route de l'Ancienne Scierie 12 – 1263 Crassier
022 369 11 80 de 9h à 12h excepté le mercredi
subventions@asse-boiron.ch – www.asse-boiron.ch

LES REGLEMENTS & TARIFS

Tous nos règlements et tarifs peuvent être consultés sur notre site internet.

AUTRES QUESTIONS ?



Site internet

www.asse-boiron.ch

Contact [RESEAU](#)

AEE - Réseau Asse et Boiron
Route de l'Ancienne Scierie 12
1263 Crassier
022 369 11 80 de 9h à 12h
reseau@asse-boiron.ch

Contact [CRECHES](#)

AEE - Réseau Asse et Boiron
Route de l'Ancienne Scierie 12
1263 Crassier
022 361 11 48 de 9h à 12h excepté le mercredi
creches@asse-boiron.ch

Contact [SUBVENTIONS](#)

AEE - Réseau Asse et Boiron
Route de l'Ancienne Scierie 12
1263 Crassier
022 369 11 80 de 9h à 12h excepté le mercredi
subventions@asse-boiron.ch

LE JARDIN D'ENFANTS



Les Petits Soleils

Pour qui ?

Ce jardin d'enfants est une **structure privée**. Le Réseau Asse et Boiron n'accorde **pas de subventions aux parents** des enfants placés au jardin d'enfants « Les Petits Soleils ».

Tout renseignement doit être pris directement auprès de la structure d'accueil Les Petits Soleils.

Les enfants y sont accueillis dès l'âge de 24 mois et jusqu'à leur entrée à l'école. La structure est ouverte tous les matins, du lundi au vendredi, de 8h à 12h, du 1er septembre au 30 juin.

Contact Rue de la Tour 49 – 1263 Crassier
076 296 56 06 de 8h à 12h
info@lespetitssoleils.ch – www.lespetitssoleils.ch

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



Cette association permet de créer des liens entre les parents et les acteurs locaux pour que les élèves puissent évoluer dans les meilleures conditions possibles.

L'objectif premier du comité de l'APE est de représenter au mieux les intérêts des parents d'élèves fréquentant l'un des cinq collèges de l'Etablissement Scolaire Elisabeth de Portes.

L'association locale n'est actuellement plus active, mais elle peut être relancée à tout moment par tout parent souhaitant s'engager bénévolement, avec le soutien logistique et financier de l'APE Vaud.

En attendant, il est possible de s'affilier directement à l'APE Vaud via leur site internet www.ape-vaud.ch.